

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS

(article 78 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002-article L2123-20-1 du CGCT)

Population totale : 1498 habitants

### I-Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé)

Soit : indemnité du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation=  
2006,93 + (770,10 x 4 soit 3 080,40) = 5 087,33

### II-Indemnités allouées

#### A. Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouées en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
LECOUR Alain	51.6 %

#### B. Adjoints au maire avec délégation

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
CORDELIER Josette	19,8 %
DESRAMÉ Christophe	14,85 %
PAUCHARD Michèle	14,85 %
REZZOGUI Yassin	14,85 %

Enveloppe globale :

2006,93 + 770,10 + (577,57 x3 soit 1 732,71)= 4 509,74

Fait à Sauvigny-les-Bois, le 25 mai 2020

  
Le Maire,  
  
Alain LECOUR.